

TRAQUEUR SA
Les Bureaux de la Colline
1 rue Royale
92210 SAINT-CLOUD

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES CONSOLIDES
EXERCICE CLOS LE 31/12/2009

TRAQUEUR SA
Société Anonyme à Directoire
et Conseil de Surveillance
au capital de 2.498.483 €
Les Bureaux de la Colline
1 rue Royale
92210 SAINT-CLOUD

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES CONSOLIDES

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2009

SARL AUDIT FINANCE CLERE ET ASSOCIES
47 boulevard Paul Peytral
13006 MARSEILLE

25 avenue de Wagram
75017 PARIS

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons procédé au contrôle des comptes consolidés de la **SA TRAQUEUR**, relatifs à l'exercice clos le **31 Décembre 2009**, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Directoire et soumis à l'approbation du Conseil de Surveillance. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - OPINION SUR LES COMPTES CONSOLIDES

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Éléments caractéristiques :

- Total Bilan	13.297.065 €
- Total capitaux propres – Part du Groupe :	7.961.239 €
- Résultat net part du Groupe : Perte	- 2.809.060 €

Nous attirons votre attention sur les notes de l'annexe, à savoir :

« *Note 1 : Éléments significatifs*

Dépréciation des actifs

Une mission d'évaluation des actifs de FLEET TECHNOLOGY au 31 Décembre 2009 a été confiée à un cabinet financier indépendant. Sur la base du rapport de l'évaluateur, l'écart d'acquisition inscrit à l'actif du bilan n'a pas été déprécié au-delà de la dotation aux amortissements comptabilisée sur l'exercice pour 241 K€, conformément aux principes comptables du Groupe.

Note 3.3. : Actifs immobilisés

3.3.1. Ecart d'acquisition

La différence de consolidation initiale résultant de l'élimination des titres FLEET TECHNOLOGY et des frais d'acquisition de ces titres, nets de l'économie d'impôt associée, a été déterminée sur la base de la situation nette de la Société FLEET TECHNOLOGY arrêtée et audité au 31 Décembre 2005. Cet écart de consolidation, également appelé « Goodwill », est enregistré sous la rubrique « Ecart d'acquisition » pour 4.819 K€. Il est amorti sur 20 ans en linéaire sans prorata temporis, conformément à la durée retenue au business plan initial. »

=====

Compte tenu de ces éléments d'information, nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

II - JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de Commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - VERIFICATION SPECIFIQUE

Nous avons également procédé, conformément aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

A Marseille, le 3 Mai 2010

Jean-Yves CLERE
SARL AUDIT FINANCE CLERE ET ASSOCIES

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'JY Clere', written over a horizontal line.